

Label VertVolt

Le label qui garantit les origines des offres d'électricité verte et qui rassure les consommateurs dans leur choix

Pour simplifier le choix des consommateurs et leur apporter davantage de transparence, l'ADEME a élaboré un nouveau label, « Vertvolt », attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Apave Certification en tant qu'Organisme tiers et indépendant est reconnu par l'ADEME pour réaliser les évaluations et délivrer le label VertVolt aux fournisseurs souhaitant proposer une offre d'électricité verte.

Vous êtes fournisseur d'énergie, vous proposez à vos clients des offres d'énergies vertes. Vous souhaitez valoriser vos offres et garantir à vos consommateurs la provenance de votre énergie ? Le label Vertvolt vous permet :

- D'assurer du sourcing de l'achat d'énergie verte d'un fournisseur et donc garantir l'origine exacte de l'électricité achetée (technologie et région de production)
- De préciser le recours ou non à la production d'électricité nucléaire
- D'attester de la quote part donnée aux énergies renouvelables dans l'achat d'énergie verte
- D'établir que les volumes d'électricité achetés durant l'année correspondent aux volumes vendus dans l'année, afin d'être le plus proche des tarifs réglementés de l'année en cours
- De mettre en avant vos engagements et votre implication dans les économies d'énergie à travers des actions de sensibilisation auprès du consommateur final

Pour plus d'infos : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt>



L'offre Apave

Label VertVolt

Le label qui garantit les origines des offres d'électricité verte et qui rassure les consommateurs dans leur choix. Apave Certification propose un tarif forfaitaire pour un cycle de 3 ans. Vous aurez un interlocuteur unique et un auditeur expert en énergie durant tout un cycle.

A qui s'adresse le Label

Le label Vertvolt s'adresse à l'ensemble des fournisseurs d'énergie qui propose des offres d'énergie verte.

Périodicité

Le label Vertvolt est délivré pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, un nouveau cycle de labellisation doit être mis en place.

Processus de labellisation

Dépôt d'un dossier de candidature auprès d'un organisme de labélisation

Lorsque l'organisme de labélisation a validé la complétude du dossier

Obtention du certificat, début de la commercialisation de l'offre labélisée et publication sur l'annuaire de l'ADEME

L'organisme de labélisation organise l'audit et rédige le rapport d'audit

Transmission du rapport d'audit au Comité de Décision Opérationnelle

Les offres complémentaires d'Apave :

- Le système de management de la qualité ISO9001
- Le système de management de la qualité ISO14001
- La label RSE26000



Nos atouts

Apave Certification et Labellisation, filiale du Groupe Apave, propose des prestations de certification des systèmes de management de produits et services, de compétences, ainsi que des labels et évaluations. Elle s'appuie sur un réseau d'auditeurs qualifiés qui opèrent dans le domaine volontaire ou réglementaire. Organisme reconnu et indépendant (tierce-partie), Apave Certification et Labellisation donne l'assurance écrite qu'une organisation, un processus, un produit, un service ou des compétences de personnes est conforme à des exigences spécifiées dans les référentiels (norme, règlement, spécification technique, etc.).

Nous contacter

apave.certification@apave.com

01 45 66 18 18

www.apave-certification.com